



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 DÉCEMBRE 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 1^{er} décembre 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 14 décembre 2009

DISPOSITIF APPEL À PROJETS EN DIRECTION
DE LA JEUNESSE

Accusé de réception de la préfecture en date du
mercredi 16 décembre 2009

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Michel PAILLEY - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Guillaume JUIN - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : M. Frank MICHEL -

Excusés avant donné pouvoir :

- Jérôme BALOGE donne pouvoir à Bernard BARE
- Françoise BILLY donne pouvoir à Annie COUTUREAU
- Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Frédéric GIRAUD
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Michel PAILLEY

VIE ASSOCIATIVE

DISPOSITIF APPEL À PROJETS EN DIRECTION DE LA JEUNESSE

Madame Anne LABBE Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Dans le cadre de sa politique en direction de la jeunesse, la Ville de Niort souhaite que soit renforcée, sur l'ensemble de son territoire, l'offre de loisirs éducatifs de qualité en direction des jeunes.

Dès 2009, la Ville de Niort accompagnera donc tout particulièrement les projets des associations qui s'inscrivent dans le cadre des priorités suivantes :

- renforcer l'égalité d'accès pour tous aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs,
- promouvoir réflexions et actions sur le rôle éducatif des adultes et des jeunes ;

et poursuivront les objectifs suivants :

- valoriser les jeunes individuellement et collectivement pour favoriser le développement personnel et la socialisation,
- promouvoir la mixité au sens large du terme : mixité sociale, culturelle...
- soutenir les actions visant à améliorer l'information de tous et rendre les jeunes acteurs de la prévention globale, de la santé, de la protection de l'environnement et de la sécurité routière.

Les projets proposés s'inscrivent dans les orientations thématiques suivantes : activités culturelles et artistiques (résidences musicales, évènement citoyen et festif...), éducation à l'environnement, prévention santé, sécurité, activité physique ou sportive ; voyage et mobilité sociale.

Pour chacune de ces thématiques, des orientations prioritaires ont été définies par la Ville en concertation avec les acteurs de terrain et constitueront le cadre dans lequel devront s'inscrire les actions de l'appel à projets jeunesse.

Avec la volonté affirmée de soutenir la place et l'action des Centres socioculturels dans leurs territoires, c'est en leur direction exclusive qu'a été lancé l'appel à projets 2009.

Après une présentation du dispositif en leur direction et une remise des dossiers de candidature, les centres socioculturels (CSC) qui le souhaitent ont eu la possibilité de répondre à l'appel à projets jeunesse 2009 en présentant des projets s'inscrivant dans le cadre défini ci-dessus. Une commission d'attribution s'est réunie en vue de l'examen des dossiers.

Les financements apportés dans le cadre du dispositif d'appel à projets jeunesse de la ville de Niort permettent de financer les dépenses de fonctionnement liées aux projets dans le cadre d'une enveloppe globale de 15 000 €. Les actions financées par ce dispositif devront être nouvelles, au regard du fonctionnement habituel des CSC.

Il vous est donc proposé d'accorder des subventions aux centres socioculturels cités pour des actions en faveur de la jeunesse.

Ces subventions sont inscrites sur le chapitre budgétaire : 65 4221 6574

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver les conventions entre la Ville de Niort et les centres socioculturels suivants :

CSC de Ste Pezenne <i>pour son fonctionnement pour une action d'Education au Développement durable</i>	680 €
CSC de Ste Pezenne <i>pour une action en matière de prévention des addictions</i>	1 600 €
CSC Les Chemins Blancs <i>pour la réalisation d'un projet Fresque</i>	2 500 €
CSC Les Chemins Blancs <i>pour le projet Fest'in</i>	2 250 €
CSC de Souché <i>pour le projet Fest'in</i>	2 250 €
CSC de Souché <i>pour le projet Graines de bulles</i>	2 000 €
CSC de Part et d'Autre <i>pour la réalisation d'un clip vidéo</i>	2 100 €
Total	13 380 €

- Approuver le montant total du budget dévolu à ce dispositif ;

- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer les conventions avec les centres socioculturels dont la candidature aura été retenue dans le cadre de la mission d'appel à projets et à verser les subventions afférentes aux centres socioculturels.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Anne LABBE